

21 MARS 1842.

JOURNAL DES DÉBATS

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

LUNDI.

ON ENVOIE LES AVIS À INSERER
tous les jours,
de dix heures du matin à quatre heures,
au Bureau du Journal.
LE PRIX DES INSERTIONS
est de 1 fr. la ligne
de 50 à 55 lettres en petit-titre.

Advertisements of every description are received for this paper, by W. JEFFREY,
bookseller, Burlington-Arcade, LONDON.

Suisse.

Lucerne, 15 mars.

Le Pape vient de répondre dans les termes suivans au gouvernement de notre Canton, qui l'envoie à Sa Sainteté la nouvelle Constitution le 25 août dernier :

A nos chers fils, les schultheis et conseillers du canton de Lucerne, Grégoire XVI, pape.

Chers fils, notre salut et bénédiction apostolique. Nous avons lu la lettre que vous nous avez adressée le 25 août dernier, et qui est arrivée ici au moment où nous étions à Notre-Dame-de-Lorette. Nous avons accueilli avec plaisir cette marque de dévouement que le grand Conseil et le peuple de Lucerne ont données au pouvoir spirituel de l'Eglise catholique par la Constitution du 1^{er} mai. Nous ne pouvons approuver, il est vrai, toutes les dispositions de cette Constitution, parce que plusieurs de ces dispositions sont incompatibles avec les droits que l'Eglise a reçus de son divin fondateur; mais nous espérons que plus tard le peuple de Lucerne nous donnera des preuves plus éclatantes de sa piste envers l'Eglise de Rome et Siège de saint Pierre. Nous vous félicitons, chers fils, d'avoir aboli les articles de la conférence de Baden qui nous avions déjà condamnés, et d'avoir pris d'autres mesures pour combattre les atteintes portées à l'Eglise dans votre canton. Nous vous en témoignons notre reconnaissance, et nous demandons une occasion favorable pour donner à l'Etat de Lucerne une pietave garantie de notre amour paternel. Nous vous donnons

Fait à Rome, le 15 décembre 1841.

Signé CASTAR GASPARIN.

(Observateur Suisse.)

Grande-Bretagne.

Londres, 18 mars.

Consolidés au comptant, 89 5/8 5/4; id., ouverts à 89 5/4 7/8; fermés à 89 7/8 demandes. Fonds espagnol actif, 25. Passif, 3 1/2.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 18 mars.

LE CAPITAINE PECHELL : Je désirerais savoir l'effet qu'aura la proposition relative à la mise d'un droit sur le poisson sur la convention avec la France, passée en 1839, à l'égard du droit exclusif de pêcherie, dans un rayon de trois milles de la côte d'Angleterre. Je crois devoir appeler l'attention de la Chambre sur celle-matière. Si tous les navires français avaient le droit de pêcher sur nos côtes, et d'apporter et mettre en vente leurs poissons au marché de Kent et ailleurs, il en résultera que nos pêcheurs pourraient être ruinés.

SIR ROBERT PEEL répond que le gouvernement s'occupera de la question.

En réponse à une interpellation, il déclare aussi que les revenus spécialement affectés à des objets de charité, ne seront pas grevés de la taxe du revenu; mais cette taxe sera perçue sur les biens administratifs des établissements de charité. Il annonce ensuite qu'il se propose d'expliquer le mode de perception de la taxe de revenu, aussitôt que la Chambre se sera formée en comité.

FRANCE.

PARIS, 20. MARS.

Les journaux de l'Opposition ne veulent pas reconnaître les fautes qu'a faites l'Opposition et les mérites qu'a eus le parti conservateur. Nous ne nous sommes pas étonnés de leurs réclamations; mais ce qui nous frappe, c'est qu'aucun d'eux n'a essayé de contester la déroute de l'Opposition. Sur ce point, il est vrai, le non n'est pas possible. Aussi les feuilles de l'Opposition se taisent à ce sujet d'une manière d'autant plus remarquable, que chacune de ces feuilles faisant à nos observations une réponse différente, la seule chose dont elles ne disent mot est évidemment celle qu'elles s'accordent toutes à reconnaître. Le silence vaut un aveu.

L'Opposition est donc vaincue: c'est un point acquis au procès. Quelle est la cause de cette défaite? C'est la que commence le dissensément entre les journaux de l'Opposition.

Le *National* se tire d'affaire plus commodément que tous les autres. Vous croyez, dit-il, que l'Opposition n'est battue que parce qu'elle s'est jetée dans les combinaisons de la tactique parlementaire au lieu de rester fidèle à ses convictions? Cela pourrait bien être; mais cela ne nous regarde pas. Adressez-vous à vos voisins. Ce sont vos voisins qui l'ont voulu.

Aussi les voisins, c'est le *Séicle*, sont fort irrités. Il nous semble cependant que, dans leur colère, il y a encore un peu de tactique. Ainsi ils font semblant de prendre le change et de croire que nous accusons l'Opposition voisine du *National* de n'être plus factieuse et violente. Voyez, dit-on, quel affreux machiavélisme.

Quand l'Opposition devient sage et modérée, au lieu d'applaudir à ses bons sentiments, on la râille et on l'attaque. Au lieu de l'encourager, dans l'intérêt public, à faire un pas de plus dans ses bons sentiments, on cherche à l'en détourner et on la rejette dans ses anciennes violences. Nous répondons à cela deux choses: la première, c'est que ne retourne pas qui veut à ses premières violences; que ce n'est pas tout dans ce monde d'être en colère, si en même temps on n'est pas quelque peu en force; or c'est la force surtout qui manque à l'Opposition. Nous sommes persuadés que parmi les membres de l'Opposition qui ne sont pas violents, il y en a qui ne veulent plus le redevenir, quand même ils le pourraient; mais il y en a aussi peut-être qui ne le pourraient plus quand même ils le voudraient.

La seconde réponse que nous faisons, c'est que nous n'avons aucunement l'intention de décourager le retour de l'Opposition; nous avons même si peu cette intention que nous avons pris la liberté de lui parler de la paix pour mieux l'exhorter au repentir. Cependant nous devons dire que le repentir et la stratégie sont deux choses fort différentes. Or, nous n'avons pas reproché, ce qui est fort différent, d'être ou de vouloir être habile et factieuse. Si nous pensions que l'Opposition a depuis 1840 vraiment changé de sentiment, si nous la croyions vraiment attachée depuis cette époque aux idées et aux maximes de l'ordre et de l'intérêt public, si enfin nous pouvions nous imaginer qu'elle s'est corrigée de ses erreurs, à Dieu ne plaise que nous prissions la parole comme pour faire remarquer son changement. Il y a plus: nous bénirions volontiers la date et l'auteur de ce changement salutaire qui donnerait à la cause constitutionnelle quelques défenseurs de plus et des défenseurs pleins de talents: la cause constitutionnelle n'en a jamais trop de ce genre. Malheureusement nous ne croyons pas à la conversion de l'Opposition. Elle a changé d'attitude, mais nous ne pensons pas qu'elle ait changé de sentiment. Nous croyons qu'elle a encore les mêmes idées, les mêmes maximes, les mêmes habitudes; qu'aujourd'hui comme autrefois elle ne sait que désorganiser et que détruire; qu'aujourd'hui comme autrefois elle est incapable de gouverner ses disciples et ses partisans; nous croyons que depuis 1841, quand elle a pris des dehors de modération, cette modération n'était qu'un simulacre, qu'elle essayait seulement d'arriver de ce côté à son but, ayant rencontré à tous les autres moyens étaient inefficaces.

Nous ne disons donc point, comme nous le fait dire un des journaux de l'Opposition tacticienne, que nous ne voulons pas que l'Opposition soit modérée parce que nous savons bien qu'elle est plus dangereuse quand elle est modérée. Nous disons au contraire qu'elle n'est modérée qu'en apparence, que personne n'est dupé de cette apparence, et que, loin d'être devenue plus dangereuse par cette apparence, c'est par là même qu'elle a été battue, parce que sa stratégie n'a trompé personne et a choqué beaucoup de monde.

Et si nous voulions arrêter de prouver que l'Opposition n'est point changée, qu'elle n'a pas pris une véritable modération, quoiqu'elle en ait pris parfois les dehors, nous constaterions la bien courte histoire du cabinet du 1^{er} mars. Ce qui a fait surtout de ce cabinet un cabinet d'agitation, c'est que, s'appuyant sur l'Opposition, il ressentait, malgré lui, les agitations de cet esprit d'inquiétude et de désordre qui fait le fond de l'Opposition. Ayant pris l'Opposition pour test, il flottait sans cesse, il n'osait pas dire non! aux espérances destructrices de l'Opposition, il disait seulement: Attendez, ajournez un peu. Le cabinet du 1^{er} mars aurait eu l'esprit du gouvernement, qu'il n'aurait pas pu l'appliquer, ayant l'Opposition pour appui. S'il avait duré six mois de plus, ce cabinet aurait été forcé de prendre sa

majorité ailleurs. Il a été beaucoup plus simple pour la majorité ailleurs.

Nous avons réservé pour la fin l'argument du *Courrier Français*. Le *Courrier* défend l'ordre et le pouvoir; contre qui? Devinez-le! Contre le parti conservateur et contre M. Guizot! Nous souhaitons à l'ordre et au pouvoir beaucoup d'ennemis de ce genre, doit-il-même avoir en même temps beaucoup de défenseurs comme ceux qui lui viennent d'une façon si inespérée.

Quelque singulière que soit la plaisanterie que fait le *Courrier Français*, en accusant le parti conservateur d'être factieux et anarchique, il faut dire cependant à propos de quoi il la fait: Le refus de présenter la loi des sucrez a mécontenté les députés des ports de mer. Ils se plaignent; ils reclament. C'est leur droit; et nous sommes persuadés que les députés de l'Opposition qui représentent les intérêts maritimes ne se plaignent pas à cet égard moins haut que leurs collègues du centre. Mais le *Courrier Français* fait semblant de croire que les députés des ports de mer, qui suppose aussi sans doute appartenance tous au parti conservateur, vont se coalitionner contre le ministère et le renverser. La-dessus, il s'écrie sur la différence qu'il y a entre le parti de l'Opposition et le parti conservateur, le parti de l'Opposition lié par la communauté des principes politiques, le parti conservateur uni seulement par l'intérêt, esclave de ses électeurs et tyran du ministère.

Autrefois le parti conservateur était flétris dans les journaux de l'Opposition du nom de ministériel; aujourd'hui on l'appelle le tyran des ministres, c'est au moins un progrès d'indépendance. Autrefois le parti conservateur vendait, disait-on, les intérêts du pays aux favoris ministériels; aujourd'hui il défend trop énergiquement les intérêts de ses compatriotes. — Intérêts privés, dit-on, car c'est là le lien entre les députés et les électeurs conservateurs. Quoi! les intérêts de nos ports et de nos colonies sont des intérêts privés! Quoi! l'intérêt de notre marine, s'il est engagé dans la question, c'est encore un intérêt privé! Qu'on nous dise donc, de grâce, quels sont les intérêts publics que défendent les députés de l'Opposition? Est-ce l'intérêt de la France électorale, des incompatibilités, des capacités, etc.? On nous permettra de croire que la marine, le commerce, les colonies sont aussi des intérêts publics; et parce qu'il s'agit, dans ce qui touche à ces intérêts, d'autre chose que des grands mots de progrès et de réforme, si chers à l'Opposition, ce n'est pas une raison pour qu'ils soient moins sacrés et moins précieux aux yeux de la Chambre et du pays.

Quant à la coalition des députés du centre et au renversement du ministère qui en doit être la conséquence, nous attendrons que le parti conservateur vienne à ces extrémités pour en dire notre pensée. Nous ne savons pas predire les malheurs de si loin. Si l'Opposition complot sur le mécontentement des députés du centre pour renverser le ministère, c'est qu'elle croit que dans le centre comme chez elle tout aboutit à une question de cabinet, et qu'on détruit un gouvernement pour changer un article du tarif des douanes. Elle se trompe; et c'est encore là une de ces différences entre le parti conservateur et l'Opposition qui ont fait la victoire de l'un et la défaite de l'autre.

Voilà un nouvel exemple de l'horrible persécution qui pèse sur le parti légitimiste, une de ces violences brutales qui caractérisent le despote de ce gouvernement de monopole qu'on appelle la monarchie de juillet. La *Gazette de France* consacre trois grandes colonnes au récit d'un banquet solennel que les légitimistes de Moulins ont offert à M. Berryer. Dans ce banquet, on a porté des toasts, en vers et en prose: A M. Berryer! A la réforme électorale! A Henri de France! — Ne trouvez-vous pas que la réforme électorale fait une belle figure entre M. Berryer et Henri de France? — Enfin on a célébré le 12 mars 1841, non plus comme un souvenir, mais comme une espérance.

La *Gazette* a bien soin de faire remarquer que les

portes de la salle étaient ouvertes, et qu'il était loisible à tous de voir et d'entendre. — O gouvernement de monopole et d'oppression, ce sont là de tes coups!

Donc, la cérémonie a été publique; nous sommes loin de nous en plaindre ou de nous en inquiéter. Nous croyons, au contraire, que ce spectacle est des plus édifiants. Il nous semble très bon, très salutaire, que les martyrs de la légitimité, auxquels cet affreux gouvernement de juillet fait subir tant de persécutions, se donnent en public le divertissement innocent de célébrer le 12 mars 1841 comme une espérance, et de boire à la santé de M. le duc de Bordeaux. Ceux qui aiment les rapprochemens historiques voudront bien toutefois avouer que les temps où nous vivons ne sont pas si durs, et que la persécution politique a fait des progrès. Dans le dernier siècle, quelqu'un qui se serait avisé, en Angleterre, de boire à la santé d'un prince de la maison de Stuart, aurait été tout simplement pendu. Aujourd'hui, en France, le ridicule est le grand justicier de ces démonstrations, et nous estimons qu'il rend plus prompte et meilleure justice.

On sait que M. Berryer n'est pas heureux dans ses croisades judiciaires. Naguères il est allé à Angers plaider pour M. Ledru-Rollin, son client, et M. Ledru-Rollin n'a pourtant pas été acquitté. M. Berryer a changé de méthode, et devant les juges du Puy-de-Dôme il s'est décidé à plaider pour la *Gazette d'Auvergne*, sa cliente. La *Gazette d'Auvergne* n'a pas été non plus acquittée. Les légitimistes de Moulins, fiers de ces grands succès oratoires, ont saisi une si belle occasion pour célébrer les talents de M. Berryer et pour boire à la santé de la réforme électorale et de Henri de France.

Les sentiments des convives se sont d'abord manifestés en prose. Ils sont venus admirer dans M. Berryer « l'homme qui consacre son existence au triomphe de la vérité. » — Nota. M. Berryer ayant prêté serment devant Dieu et devant les hommes au roi Louis-Philippe et à la Charte de 1830, cela signifie que M. Berryer consacre son existence à l'affermissement de la dynastie d'Orléans et au triomphe de la Charte de 1830. — « L'homme qui ne consent pas plus à transiger avec l'honneur qu'avec la raison. » — Nota. Car, si M. Berryer ne consacrât pas son existence à l'affermissement de la dynastie d'Orléans et au triomphe de la révolution de Juillet qu'il a jure de défendre, il transigerait avec l'honneur et avec la raison, et il devrait décidément renoncer à l'estime des légitimistes de Moulins et de la *Gazette de France*. — « L'homme qui ne connaît d'autre nécessité acceptable que celle de la justice. » — Nota. De mieux en mieux. Puisque M. Berryer ne reconnaît d'autre nécessité que la justice, le serment qu'il a prêté à la dynastie d'Orléans et à la Charte de 1830 est juste parce qu'il est nécessaire, ou plutôt il est nécessaire parce qu'il est juste; la révolution de Juillet et la dynastie d'Orléans sont en bonnes mains.

Il y a eu des toasts en vers, marqués, comme dit la *Gazette*, au coin de cet esprit français qui est toujours heureux de retrouver. En voici un qui ferait envie aux meilleurs poètes du Jour de l'An :

Pour le parti qui triompe aujourd'hui,
S'il est un nom qui l'flare,
Qui trouble son sommeil, qui l'accable d'ennui,
C'est celui qui chez nous vole de bouche en bouche.

G'est le vôtre, Berryer.

Malgré l'affirmation du poète de Moulins, nous ne sommes pas assez farouches pour avoir jamais dit que M. Berryer nous accable d'ennui. C'est un de ces complimens qui peuvent être marqués au coin de cet esprit français qu'on est toujours heureux de retrouver, mais il pèche un peu par l'exactitude. C'est aussi aller trop loin. M. Berryer n'ennuie pas toujours, et il ne trouble pas le sommeil de personne. Voilà la vérité.

Par exemple on a applaudi de grand cœur, c'est la *Gazette* qui parle, la belle allocution que M. Berryer a adressée à un avocat de Montluçon: « Vous habitez Montluçon, mon cher Mazeron, et j'espère bien vous y voir; car mon itinéraire est tracé; quand je retournerai à Paris, je tiens à vous y faire ma visite. » —

recule de deux pas en se tenant le nez à deux mains. — Je suis battu, dit l'autre, et par conséquent gentilhomme; portez ce billet à la duchesse. Don Olmedo obéit à Quinola, et l'instant d'après arrive M. de Mondégar en toute hâte. — Tiens, dit elle à Quinola, voilà de l'or, va l'habiller! Et la dame aurait pu ajouter: Va prendre un bain, et chemin faisant achète un peigne. — Ce n'est pas tout, dit Quinola, je veux parler au roi, Madame, au roi lui-même! — Tu parleras au roi, répond la dame; mais cependant allez mettre du linge blanc. Ainsi fait maître Quinola.

Ici l'Opéra-Comique chantera l'air connu: *Quel est donc ce mystère?* Ce mystère, c'est moins que rien. La nuit passé Quinola s'en allait dans les rues de Valladolid cherchant fortune. Il rencontre sur son chemin le premier ministre, duc de Lerma, qui revenait d'une bonne fortune enveloppée dans son manteau couleur de muraille. Malheureusement M. le duc avait oublié sa bourse. Quinola eut beau jurer et retourner les poches de monseigneur, il n'y trouva que le billet que voici: « Venez de bonne heure, signe la duchesse de Mondégar. » A l'aide de ce billet Quinola s'introduit chez la duchesse d'abord, chez le roi ensuite, car à peine a-t-il acheté un habit chez le friperie que voilà notre bandit au genou du roi des Espagnes, aux genoux de Philippe II. — Sire, dit Quinola, grâce et pitié pour mon maître le seigneur Fontanares. Il a inventé un moyen de faire aller les vaisseaux sans le secours des vents et des voiles, et l'inquisition l'a fait mettre au cachot. Grace et pitié, seigneur! et aussi pitié pour moi qui suis un échappé des galères de Tunis! A cette voix le roi s'arrête, le regardé d'un œil benin maître Quinola, il prend en pitié le seigneur Fontanares, et il veut qu'on le lui présente tout à l'heure au sortir de la messe. Ce jour-là Philippe II est bien triste, il vient d'apprendre que sa terrible honte, l'invincible Armada, a été dispersée par la tempête, et il espère déjà repartir ses pertes avec l'aide de Dieu et de Fontanares.

Ceci dit, le roi s'en va à l'église suivre de sa femme et de sa maîtresse, et vous passez tout de suite du palais de Valladolid dans les cachots de l'inquisition. Là se lamente nuit et jour Fontanares en personne. Le premier en Europe et bien avant Fulton, James Watt et Denis Papin, Fontanares devine la toute-puissance de la vapeur; mais son invention n'a rencontré que des incredulités on des trahies. On l'est moqué de Fontanares, on l'a persécuté, on l'a jeté dans un cachot; bien plus, on l'a séparé de la jeune Marie qu'il aime de tout son cœur. Que faire? que devenir? Voici déjà le grand inquisiteur qui descend dans le cachot du malheureux jeune homme. — Ton secret ou la mort! lui dit l'inquisiteur. Et en preuve, le bourreau est là, la tête

couverte d'un masque noir. Heureusement que maître Quinola arrive de son côté dans le cachot de Fontanares: — Maître, lui dit-il, le roi veut vous voir. Qui est bien heureux? c'est Fontanares. Qui est bien pénit? c'est l'inquisiteur et son bourreau. Quinola et Fontanares s'en vont bras dessus, bras dessous chez le roi leur ami; l'inquisiteur fait éteindre ses fourneaux, on les allumera une autre fois. Du cachot nous repassons dans l'antichambre du roi; le roi a entendu la messe dévote, et voici que Fontanares se jette à ses pieds. Notre inventeur explique à Sa Majesté la force nouvelle dont il est l'auteur; mais nous devons dire à la gloire du roi que l'explication du Papin espagnol n'est pas des plus claires. Certes, ce n'est pas ainsi que s'exprime Tredyfod, Wood et Parabolour dans leurs admirables traités des machines à vapeur. Robert Stephenson lui-même ne serait pas trop bon pour expliquer dignement au roi d'Espagne la révolution nouvelle; cependant le roi y met la meilleure bonne grâce: s'il ne comprend pas tout à fait, il fait semblant de comprendre, et il accorde à maître Fontanares le récit de son succès. — Ainsi fait l'inquisiteur, et il va à la chasse aux vieillards, comme le chasseur va courir le chevreuil; et quand la race est jouée, il disparaît pour aller servir d'autres jeunes gens, d'autres amours. J'aime ce Scapin jovial et bon enfant; mais les Scapins, hommes de gêne, qui insultent le passé, qui se plaignent du présent, qui vous font peur de l'avenir; ce Vautrin, qui se plaint de la société, en style des halles; ce Quinola, qui se présente à nous

L'histoire recueillera certainement ces mémorables paroles et les transmettra à la postérité la plus reculée.

Enfin, l'un des convives se tournant vers M. Berryer qui soutient si noblement la cause du pays, la seule cause véritablement nationale, selon l'observation profonde de la Gazette, s'est écrié : « A l'illustre orateur qui résume » en lui seul cette puissance de pensée et de parole qui » en a fait depuis long-temps déjà le Berryer de la France, et qui, par les résultats glorieux qu'elle promet, en fera bientôt le Berryer de l'Europe ! » — Pourquoi pas le Berryer des deux mondes ? Quoi qu'il en soit, la Gazette n'a pas l'air de se douter qu'il est infinitiment plus facile d'être le héros, l'orateur ou le Berryer de l'Europe et des deux mondes, que d'être le Berryer de la France. M. Berryer est le Berryer de la France, comme la Gazette de France est la gazette de la France, et comme Henri de France est le Roi des Français. Mais quant aux espérances que la Gazette et M. Berryer pourraient fonder sur un nouveau 12 mars, nous avouons que ce noble sentiment leur donne le droit d'être considérés comme la Gazette et le Berryer de l'Europe.

Cette belle soirée, dit en terminant la Gazette, ne sera pas perdue pour le pays. — Nous en sommes profondément convaincus.

Dans la Chambre des lords du 17, lord Brougham, après un assez long discours, a proposé de remplacer la taxe générale de 3 pour 100 par une taxe de 4 pour 100 sur la propriété territoriale et sur les fonds, et de 2 pour 100 seulement sur le revenu des professions. La motion de lord Brougham a été rejetée sans discussion, et la Chambre a passé à l'ordre du jour.

Nous n'avons encore aucun détails qui méritent attention sur la discussion qui a commencé le 18 dans la Chambre des Communes.

On nous écrit de Barcelone, le 9 mai :

« Depuis ma dernière lettre la situation politique de Barcelone n'a pas changé ; les esprits y sont toujours fort agités par la préoccupation des événements de Portugal et la réunion projetée du parti modéré avec le parti carliste. Les autorités continuent à prendre des mesures de sûreté et de prévoyance. Dans chaque quartier on a placé un agent qui est chargé de surveiller les personnes qui sont réputées hostiles au système actuel. Ces mesures sont poussées jusqu'à l'illegibilité la plus flagrante. A l'arrivée de chaque bateau à vapeur venant de Marseille, la municipalité, qui agit sous l'inspiration des membres de la junte de vigilance, envoie des aiguillaz qui s'emparent de la correspondance générale. Les lettres sont décachetées, lues, et ensuite remises à la poste. Le secret des lettres est également violé à l'administration des postes.

Le nombre des bandes factieuses qui parcourent la Catalogne augmente chaque jour ; elles commencent à répandre la terreur dans les villages. Le capitaine-général devait sortir ces jours derniers pour visiter quelques villes de la principauté, mais il en a été empêché par la crainte de voir la tranquillité de Barcelone troublée de nouveau. Une émeute devait avoir lieu à cause de l'élevation des droits d'octroi. Quelques troupes ont été dirigées vers la frontière de France avec des apprécieremments et des munitions de guerre pour le château de Figueras. L'ordre a été également transmis pour fortifier plusieurs points, et on presse l'instruction des recrues avec une activité extraordinaire. Hier deux batteries d'artillerie sont entrées, venant de Saragosse.

Un assassinat a été commis dans la soirée d'avant-hier sur la personne d'un fancier de la garde nationale du temps du baron de Meen. On attribue cet assassinat à une vengeance de parti. »

La commission du budget a déjà terminé l'examen détaillé des dépenses de tous les ministères, à l'exception de ceux de la marine et des finances. Elle a commencé dans la séance d'hier à entendre les ministres sur les crédits qui ont donné lieu à quelques contestations. Le ministre des affaires étrangères a donné, au sein de la commission des explications étendues et détaillées sur la création de nouveaux postes politiques et consulaires et sur l'augmentation de traitement de plusieurs de ses agents. Sur douze nouveaux consuls, deux seulement, Djedda et Jenina, ont été réservés ; les dix autres, Moscou, New-Castle, Mazatlan (Mexique), Monterey (Californie), Panama, Port-Louis, Canton, Jérusalem, Erzroum et Mossoul ont été définitivement adoptés, ainsi que la création du poste de ministre plénipotentiaire à Buenos-Aires. L'augmentation de traitement pour la légation de Hambourg en partie, et en totalité pour les conseils de Venise, de Montevideo, d'Edimbourg, de Porto-Rico et de Belgrade, a été adoptée. La commission a l'intention de proposer le statut quo pour les émolumens de l'ambassadeur de Sardaigne, du ministre plénipotentiaire à Francfort, et de la légation de Stuttgart.

M. le président du conseil sera prochainement entendu par la commission du budget ; mais déjà la commission a décidé, dans une de ses précédentes réunions, que l'administration des haras ne sera point distraite du ministère du commerce pour être mise sous la direction du ministère de la guerre.

La commission du budget pousse activement son travail ; il sera probablement soumis à la Chambre à la

fin du mois prochain. Le budget, comme on sait, clot ordinairement les travaux de la Chambre des Députés.

Le rapport de M. Galos sur le premier projet de loi des canaux relatif au rachat des actions de jouissance, vient d'être distribué à la Chambre des Députés. C'est en vertu des lois de 1821 et de 1822, que le gouvernement s'est associé aux Compagnies pour l'exécution des canaux ; mais celles-ci en prêtant leurs capitaux à l'Etat, n'ont acquis qu'un droit de participation aux produits, l'Etat est resté toujours propriétaire. Tout le monde sait en effet que toutes les conventions faites avec l'Etat portent implicitement en elles un droit de résiliation. Cette faculté de résiliation, dit avec raison M. Galos, est un des attributs les plus essentiels de la puissance publique ; elle ne peut être en aucun cas contestée. Aussi le principe du projet de loi a-t-il été admis presque sans discussion ; seulement le prix du rachat des actions sur lesquelles les Compagnies ont présenté de nombreuses réclamations, a été l'objet d'un examen approfondi de la part de la commission. Elle a reconnu que l'institution d'une commission arbitrale à cet égard, doit offrir des garanties suffisantes pour prévenir les Compagnies contre toute injustice dans la liquidation de l'opération de 1821 et de 1822. Cette commission se composera ainsi que le gouvernement l'a proposé, de neuf membres, dont trois désignés par le ministre des finances, trois par les Compagnies, et trois par la Cour royale de Paris.

La discussion sur ce projet de loi s'ouvrira mercredi prochain en séance publique.

La commission des chemins de fer a admis hier dans son sein les délégués des maîtres de poste du royaume, et a entendu M. Jouhaud, leur organe. Des mesures protectrices en faveur des relais ont été demandées par eux.

Cette réclamation est digne d'une attention sérieuse, et sort de ce cercle étroit où s'agitent trop souvent les intérêts privés. Il s'agit là d'une institution qui mérite ménagements et protection. Nous ne sachons pas que personne ait songé à les lui refuser. La France réclame un développement, digne d'elle, des nouvelles voies qui doivent traverser les lignes les plus importantes ; mais elle veut maintenir une circulation active, à laquelle les postes prêteront un indispensable appui, sur tous les points que la puissance de la vapeur ne pourra pas atteindre. Les moyens de transport qui existent aujourd'hui se marieront admirablement bien avec ceux, plus rapides encore, dont nous serons bientôt enrichis. C'est une union féconde qu'il faut assurer, et non une lutte inintelligente dans laquelle il s'agirait de prendre parti. Cette union peut toutefois nécessiter des mesures qui demandent un examen approfondi.

M. Jouhaud a cherché à l'éclairer, dans l'ouvrage qu'il vient de publier, par le rapprochement de ce qu'ont déjà fait les différents Etats qui nous environnent. Mais les exemples de nos voisins, même dans ce qu'ils font de bien et de sage, sont loin d'être pour nous des règles d'une application absolue. L'institution des postes est, en France, éminemment nationale. Elle a été réglementée par des lois successives ; ces lois ont transmis des droits qu'on ne peut méconnaître, et créé de grands intérêts sociaux qu'il faut menager. En tête de ces intérêts nous placerons celui d'une centralisation puissante, à laquelle concourent nos relais, par la rapidité qu'ils impriment aux communications, sur tous les points du territoire. Ce n'est pas en 1842 que nous me connoîtrons, par une atteinte portée à la propriété, l'utilité secours que la Convention ne croyait pas payer trop cher par le maintien d'un privilège dont elle consacrait même l'héritage. Mais, d'autre part, il ne faut pas méconnaître cette invincible puissance du temps qui modifie, et parfois métamorphose les meilleures choses. Les merveilles de la vapeur assurent des biensfaits qu'il faudra d'abord acheter par quelques sacrifices. C'est là l'inflexible loi du progrès. L'œuvre de la sagesse, c'est de prévoir les difficultés, toujours attachées aux transitions, même aux plus sages, de les entourer de ménagements, et de rendre féconde, quand c'est possible, la conciliation d'intérêts qui paraissaient se heurter.

On écrit de Toulouse, le 17 mars :

« On annonce dorénavant que le gouvernement français, pour couper court à tous les bruits de connivence répandus sur son compte, avait résolu de faire interner tous les réfugiés espagnols, carlistes et chrétins, à une distance considérable de la frontière. Cette nouvelle était vraie. Le baron de Meen, ex-capitaine-général de Catalogne, et le général Breton, ex-commandant de Taragona, ont déjà reçu l'ordre de quitter Montauban. La mesure a atteint aussi notre ville. Diverses notabilités viennent de se voir désigner un autre séjour que Toulouse. M. le comte de Fonollar a adressé à ce sujet au journal l'Emancipation une lettre où il réclame contre cette sévérité, en déclarant qu'il est totalement étranger à ces préférences juntes et conspiration carlo-chrétiennes, dont certains journaux font tant de bruit depuis quelque temps. »

On écrit de Toulouse, le 17 mars :

« L'état de M. Lacrosse, blessé hier en duel au col du fénon, ainsi que nous l'avons annoncé, s'est sensiblement amélioré. La balle a pu être extraite dans la soirée, et les médecins pensent que la blessure n'aura pas la gravité qu'on avait d'abord redoutée. »

On écrit de Toulouse, le 17 mars :

« On annonce dorénavant que le gouvernement français, pour couper court à tous les bruits de connivence répandus sur son compte, avait résolu de faire interner tous les réfugiés espagnols, carlistes et chrétins, à une distance considérable de la frontière. Cette nouvelle était vraie. Le baron de Meen, ex-capitaine-général de Catalogne, et le général Breton, ex-commandant de Taragona, ont déjà reçu l'ordre de quitter Montauban. La mesure a atteint aussi notre ville. Diverses notabilités viennent de se voir désigner un autre séjour que Toulouse. M. le comte de Fonollar a adressé à ce sujet au journal l'Emancipation une lettre où il réclame contre cette sévérité, en déclarant qu'il est totalement étranger à ces préférences juntes et conspiration carlo-chrétiennes, dont certains journaux font tant de bruit depuis quelque temps. »

On écrit d'Alger, le 10 mars :

« Si les nouvelles qui circulent aujourd'hui sont exactes, le général Lamoriocque sera parvenu à atteindre les Chemins, que l'ennemi a essayé vainement de défendre. La tribu tout entière, pour échapper à une destruction imminente, a pris le parti de se soumettre. »

On écrit dans la Gazette de Stuttgart du 17 mars :

« La Chambre des Députés du Wurtemberg s'est occupée aujourd'hui de la motion de l'évêque de Rottembourg concernant la position de l'Eglise catholique vis-à-vis de l'Etat. On sait que l'évêque so plaint de ce que l'Eglise catholique ne jouit pas d'une liberté assez grande, surtout en ce qui concerne les mariages mixtes. L'évêque prétend que l'Etat ne peut pas agir par voie coercitive en matière de mariages mixtes, et que le Pape seul a le droit de statuer d'une manière définitive. La Chambre a rejeté à une majorité de 80 voix contre 6 la motion de l'évêque de Rottembourg. »

Il est digne de remarque qu'après ce vote de la Chambre, le ministre de l'intérieur a déclaré que, dans le cas où l'évêque de Rottembourg refuserait l'ordination à un prêtre nommé en remplacement d'un curé qui aurait refusé de bénir un mariage mixte, il agirait conformément aux lois. Là-dessus l'évêque a répondu en termes solennels que, si pareille chose arrivait, il suivrait l'impulsion de sa conscience et obéirait à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

On écrit de Christiania (Norvège), le 2 mars :

« Plusieurs négociants de notre capitale ont adressé au Storting une pétition tendant à ce que les israélites soient admis à s'établir en Norvège. Cette pétition a été non seulement accueillie favorablement par les députés, mais quatre d'entre eux ont sur-le-champ fait une proposition formelle dans le même sens, qui a été prise en considération par le Storting, et renvoyée à son comité de législation, quel a invité le tribunal suprême et la faculté de théologie de notre université à lui donner leur avis à ce sujet. »

La pétition des négociants était principalement fondée sur les embarras que l'absolute exclusion des juifs du territoire norvégien cause souvent à nos relations commerciales. Ils ont cité à l'appui de leur demande un grand nombre de faits, dont il suffit de faire connaître les deux suivants : 1^e qu'un négociant israélite de Hambourg qui se trouvait à bord d'un navire qui échoua dans le golfe de Christiansfjord, fut arrêté et conduit dans une prison de Christiania, où on le garda à vue jusqu'au moment où il put se rembarquer, sans lui permettre de communiquer avec qui que ce fut, bien qu'il eût dans la ville de nombreux correspondants qui demandaient instamment à lui parler. 2^e que M. Hambro, chef de la maison de banque d'J. C. Hambro et fils, de Copenhague, qui, après avoir négocié un emprunt pour le gouvernement norvégien, se rendit, sur un bateau à vapeur, dans le port de Christiania afin de s'entendre avec le ministre des finances sur la réalisation de cet emprunt. Ne put, en sa qualité d'israélite, obtenir la permission de mettre pied à terre, et fut obligé de traiter, par l'entremise d'une tierce personne, l'importante affaire pour laquelle il était venu. »

M. Cochon, maire démissionnaire de Clermont, dont la maison a été pillée et en partie incendiée lors de la révolte contre le recensement, a adressé au conseil municipal son dernier rapport administratif, suivi d'un *post-scriptum* ainsi-conçu :

« Lorsque je prononçai ces paroles au sein du conseil, j'étais loin de m'attendre que cet exposé de mes travaux de ma maison se rendît à nos relations commerciales. Il aurait pu prévoir alors le coup dont j'ai été frappé. J'exposais depuis onze années des fonction municipales, et croyais depuis ce temps de l'obligation d'interdire la fabrication du sucre indigène avec indemnité, devait être immédiatement présentée ; mais que lorsqu'on avait examiné les clauses d'adoption que pouvait avoir un projet de loi, on avait reconnu qu'il reunirait contre lui une majorité qui n'était pas douteuse ; qu'un rejet serait un échec moral très grand pour le ministère, et qu'il ne pouvait pas s'y exposer à la veille des élections ; que d'ailleurs, dans l'intérêt du projet de loi, un ajournement à la session prochaine ne devait pas être considéré comme une mesure fautive ; que d'ici là la question aurait le temps de mûrir, que les opinions contraires au système d'interdiction s'éclaireraient, et que le projet du gouvernement pourrait alors être présenté avec une plus grande certitude de le faire accepter par la Chambre. »

M. Billaut a renouvelé ses premières observations, en insistant sur la nécessité d'une solution, et il a fini par déclarer au ministre que si le projet de loi n'était pas présenté, il se trouverait dans l'obligation d'adresser au cabinet des interrogations. « Vous ferez ce que votre conscience et votre devoir vous suggéreront, a dit alors M. Guizot ; mais si vous m'attaquez, je me défendrai. »

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur les chemins de fer a choisi M. Dufaure pour rapporteur.

« L'état de M. Lacrosse, blessé hier en duel au col du fénon, ainsi que nous l'avons annoncé, s'est sensiblement amélioré. La balle a pu être extraite dans la soirée, et les médecins pensent que la blessure n'aura pas la gravité qu'on avait d'abord redoutée. »

On écrit de Toulouse, le 17 mars :

« On annonce dorénavant que le gouvernement français, pour couper court à tous les bruits de connivence répandus sur son compte, avait résolu de faire interner tous les réfugiés espagnols, carlistes et chrétins, à une distance considérable de la frontière. Cette nouvelle était vraie. Le baron de Meen, ex-capitaine-général de Catalogne, et le général Breton, ex-commandant de Taragona, ont déjà reçu l'ordre de quitter Montauban. La mesure a atteint aussi notre ville. Diverses notabilités viennent de se voir désigner un autre séjour que Toulouse. M. le comte de Fonollar a adressé à ce sujet au journal l'Emancipation une lettre où il réclame contre cette sévérité, en déclarant qu'il est totalement étranger à ces préférences juntes et conspiration carlo-chrétiennes, dont certains journaux font tant de bruit depuis quelque temps. »

On écrit de Toulouse, le 17 mars :

« L'état de M. Lacrosse, blessé hier en duel au col du fénon, ainsi que nous l'avons annoncé, s'est sensiblement amélioré. La balle a pu être extraite dans la soirée, et les médecins pensent que la blessure n'aura pas la gravité qu'on avait d'abord redoutée. »

On écrit de Toulouse, le 17 mars :

« On annonce dorénavant que le gouvernement français, pour couper court à tous les bruits de connivence répandus sur son compte, avait résolu de faire interner tous les réfugiés espagnols, carlistes et chrétins, à une distance considérable de la frontière. Cette nouvelle était vraie. Le baron de Meen, ex-capitaine-général de Catalogne, et le général Breton, ex-commandant de Taragona, ont déjà reçu l'ordre de quitter Montauban. La mesure a atteint aussi notre ville. Diverses notabilités viennent de se voir désigner un autre séjour que Toulouse. M. le comte de Fonollar a adressé à ce sujet au journal l'Emancipation une lettre où il réclame contre cette sévérité, en déclarant qu'il est totalement étranger à ces préférences juntes et conspiration carlo-chrétiennes, dont certains journaux font tant de bruit depuis quelque temps. »

On écrit de Toulouse, le 17 mars :

« On annonce dorénavant que le gouvernement français, pour couper court à tous les bruits de connivence répandus sur son compte, avait résolu de faire interner tous les réfugiés espagnols, carlistes et chrétins, à une distance considérable de la frontière. Cette nouvelle était vraie. Le baron de Meen, ex-capitaine-général de Catalogne, et le général Breton, ex-commandant de Taragona, ont déjà reçu l'ordre de quitter Montauban. La mesure a atteint aussi notre ville. Diverses notabilités viennent de se voir désigner un autre séjour que Toulouse. M. le comte de Fonollar a adressé à ce sujet au journal l'Emancipation une lettre où il réclame contre cette sévérité, en déclarant qu'il est totalement étranger à ces préférences juntes et conspiration carlo-chrétiennes, dont certains journaux font tant de bruit depuis quelque temps. »

On écrit de Toulouse, le 17 mars :

« On annonce dorénavant que le gouvernement français, pour couper court à tous les bruits de connivence répandus sur son compte, avait résolu de faire interner tous les réfugiés espagnols, carlistes et chrétins, à une distance considérable de la frontière. Cette nouvelle était vraie. Le baron de Meen, ex-capitaine-général de Catalogne, et le général Breton, ex-commandant de Taragona, ont déjà reçu l'ordre de quitter Montauban. La mesure a atteint aussi notre ville. Diverses notabilités viennent de se voir désigner un autre séjour que Toulouse. M. le comte de Fonollar a adressé à ce sujet au journal l'Emancipation une lettre où il réclame contre cette sévérité, en déclarant qu'il est totalement étranger à ces préférences juntes et conspiration carlo-chrétiennes, dont certains journaux font tant de bruit depuis quelque temps. »

Par cette loi, en effet, les comités communaux, les comités d'arrondissement et l'administration sont investis, à l'égard des écoles privées, de diverses attributions dont l'exercice ne saurait être trop recommandé. Le nombre des écoles élémentaires privées, égal au moins à la moitié de celles des écoles communales, indique assez la nécessité d'appliquer à ces établissements les règles essentielles à la tenue de toute école, en laissant d'ailleurs une entière liberté pour le choix des méthodes et la direction de l'enseignement. Ce que le règlement a du seulement déterminer, et ce qu'il importe de faire partout observer, ce sont certaines dispositions d'ordre, de bienséance, de discipline et de travail, qui ne peuvent être négligées sans dommage pour l'enfance, et sans infraction aux devoirs de l'institut.

On lit ce matin dans un journal :

« Les douze députés délégués par leurs collègues des ports de mer pour se rendre auprès de M. le ministre des affaires étrangères ont été reçus hier matin par M. Guizot. C'est l'honorable M. Billaut qui a porté la parole. Il a représenté au ministre l'état de détresse des colonies et le dommage que devait causer au commerce des ports une plus longue irrésolution de la question des sucres. Il a conclu en conséquence à la présentation immédiate du projet de loi annoncé par le gouvernement lui-même dans l'exposé des motifs du budget, et promis à plusieurs reprises par M. Conin-Gridaine.

« M. le ministre a répondu qu'il connaissait toute la gravité de la situation pour laquelle on sollicitait un remède, que le cabinet la connaissait comme lui, et que sa première pensée avait été

verains sont appelés à y reconnaître leurs proches parents. Il y a quelques jours, des voitures amenèrent au Crotoy vingt-un cadavres qui tous appartenient aux équipages de Cayeux, et qui avaient été trouvés sur les côtes de Berck ou de Merlimont où ils avaient échoué. Jamais peut-être le petit port du Crotoy n'avait présenté un spectacle aussi lugubre et aussi cruel que celui qu'offraient l'arrivée, la descente de voiture et le rembarquement pour leur pays de tant d'hommes qui, quelques jours auparavant, avaient quitté leurs femmes et leurs enfants pour ne plus les revoir!

La première voiture arriva à sept heures du matin sur le port; elle apportait huit marins et un petit mousse, qui componaient l'équipage (moins un homme qui n'avait point été retrouvé) d'un des bateaux de Cayeux. Presque au même moment débarquaient au Crotoy huit femmes qui, sachant sans doute que le navire de leurs maris avait fait côte à Berck ou à Merlimont, venaient, avec un reste d'espoir, pour avoir de leurs nouvelles.... Il serait bien difficile de peindre ce qu'il y avait de poignant dans le spectacle qui s'offrit aux yeux des témoins de cet horrible drame! Chacune de ces femmes, reconnaissant son époux, faisait retentir l'air de ses gémissements; une seule d'entre elles, plus malheureuse que les autres, n'eut pas la cruelle satisfaction de voir une dernière fois le cadavre de son mari.... lui seul de tout l'équipage était resté à la mort; cette malheureuse femme quitta alors ses compagnes, et alla le long de la côte pour chercher celui qu'elle aurait voulu retrouver même parmi les cadavres!

Une lettre de Cayeux, adressée à la même feuille, contient ce qui suit:

Sur 16 bateaux pécheurs que compte la marine de Cayeux, 15 ont été surpris en mer. De ces 15 bateaux, 4 sont parvenus à regagner les ports du Houlme et de Saint-Vaury, 2 celui de Boulogne-sur-Mer, 2 ont échoué à Étaples, mais les équipages ont pu se sauver; 5 autres ont péri sur les côtes de la baie d'Authie, 2 ont sombré en pleine mer et sont perdus corps et biens; enfin 2 autres restent encore on ne sait où; il est à craindre qu'ils n'aient disparu pour toujours. On ne compte pas moins de 60 à 70 marins de Cayeux noyés dans cette terrible nuit. La population maritime de ce bourg est plongée dans une profonde affliction, qui partagent les habitants des communes voisines; elle sera longtemps à se relever du coup qui lui a été porté par la tempête du 9 mars, et elle ne pourra probablement pas reconstruire ses équipages de pêche, si le gouvernement ne concède de suite ceux des marins de Cayeux qui sont sur les navires de l'Etat. De mémoire d'homme, Cayeux n'a jamais été aussi maltraité par la tempête!

On lit dans le *Courrier du Havre* du 18 mars:

« On sait que le marquis Claude Jouffroy a eu la gloire de faire naviguer, en 1776, les premiers bateaux à vapeur. Son fils, Achille de Jouffroy, a tenu à marcher sur ses traces. Plusieurs fois la presse a entretenu le public des essais faits par lui pour remplacer les roues des bateaux à vapeur par un appareil plus commode.

M. de Jouffroy a substitué aux roues deux palmes ou pâtes de cygne articulées, placées à l'arrière du bâtiment et douées d'un mouvement alternatif. Elles s'ouvrent pour frapper l'eau à reculons et se ferment ensuite pour revenir à la place qu'elles occupaient. Cet appareil a été appliqué à une goélette de 120 tonnes qui a manœuvré avec succès sur la Seine. Ce navire, la *Marie-Louise*, capitaine Grevin, a arrêté hier dans notre port, vendredi de Rouen. M. de Jouffroy se propose d'essayer en mer, afin de reconnaître si ses palmes pourront résister au choc des vagues et au tangage. La *Marie-Louise*, en échouant dans l'avant-port, a brisé une de ses palmes. Elle est aujourd'hui dans le bassin Vauban.

On a célébré hier samedi, dans l'église de Saint-Thois-d'Aquin, les funérailles de Mme la comtesse de Beaumont, veuve de M. le comte de Beaumont, petit-neveu de Christophe de Beaumont, ancien archevêque de Paris. Mme de Beaumont était née Le Boulangier, ancienne famille parlementaire, dont un des ancêtres avait reçu ce nom parce qu'il avait consacrée une grande partie de sa fortune à aider des réfugiés pour nourrir les Parisiens dans une famine. Ce fut un beau titre de noblesse donné par le peuple; ses descendants s'en honorent, et ne portèrent point d'autre nom. Mme la comtesse de Beaumont était une des femmes les plus distinguées de son temps par l'agrément de son esprit, la dignité de ses manières, la fermeté de sa raison, et la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Elle est morte dans ces sentiments, avec la résignation et la piété courageuse qui lui ont fait supporter avec fermeté les épreuves d'une assez longue et très douloureuse maladie. Elle laisse deux fils, les marquis de Beaumont, établis, l'un en Périgueux, patrie de cette ancienne et illustre famille; l'autre à Paris; et une fille, non mariée. Elle avait perdu depuis plusieurs années Mme la marquise de Chauvelin, sa fille ainée. Mme la comtesse de Beaumont est morte dans sa soixante-quatrième année.

Les arts viennent de faire une nouvelle perte: M. Pierre Révoil, membre correspondant de l'Institut, Académie des Beaux-Arts, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien professeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, est mort hier samedi. Ses obsèques auront lieu lundi 21 mars, à neuf heures du matin, en l'église Saint-Sulpice, sa paroisse. Ceux de ses amis qui n'auraient pas reçu de billets de faire partie sont priés de considérer le présent avis comme une invitation.

M. Pascal Coste, architecte, qui avait été chargé d'une mission par l'Académie des Beaux-Arts pour relever les anciens monuments de la Perse, est de retour de son long et périlleux voyage. Il a eu l'honneur d'être reçu par le Roi en audience particulière. S. M. a examiné avec beaucoup d'intérêt les dessins de ces monumens que les matériaux nombreux et précieux du voyageur développent dans tous leurs détails, et lui a témoigné à plusieurs reprises la satisfaction que lui causaient la vue de ces beaux et curieux travaux. En ce moment l'Académie des Beaux-Arts et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'occupent d'examiner les travaux de M. Coste et de M. Flanquin, l'un pour la partie architecturale, et l'autre pour celle

vous et l'autre pour l'auteur; cependant il faut que vous sachiez un incident tout nouveau dans l'art dramatique de ce temps-ci.

Nous en citons au quatrième acte, acte fabuleux, où la courtisane Faustina, aidée de l'usurier Copallus, fait vendre en détail la machine de Fontanaris; cet atterré-là avait été un peu moins naïf que les cinq premiers, et l'on se félicitait tout haut de n'avoir plus qu'un tout petit sixième acte, lorsque tout à coup M. le régisseur vient annoncer à l'auditoire stupéfait que la chose est moins avancée qu'on ne pense, que ce quatrième acte n'est en effet que la première partie du cinquième acte; que c'est la faute du régisseur si, au lieu d'un rideau de manœuvre, on n'a baissé que le rideau pur et simple de tous les jours. Donc c'était une vainne espérance: on avait encore à subir la deuxième partie du cinquième acte! La consternation était générale, et il était d'autant plus facile de nous éviter cette deuxième partie, qu'il s'agit tout simplement de nous montrer de nouveau Mme Putiphar aux pieds de M. Joseph. — Aime-moi, dit-elle. — Non, répondit-il. C'était bien la peine d'accuser le rideau de manœuvre! d'autant plus que l'on assurait qu'il n'y avait pas de rideau de manœuvre, et qu'en cela le macomone avait bon dos.

Dans cette deuxième partie du cinquième acte vous remarquerez cette phrase mémorable: « Regarde, dit la Faustina, la perle de mon repentir tombée de mes paupières »; et cette définition de la haine: « La haine n'est pas le contraire de l'amour, c'est l'envie. » Il faudrait dire: « C'est l'envie. Et nous sommes d'autant plus sûrs de notre citation, que l'auteur l'a répétée trois fois, à la demande générale du parterre qui riait aux éclats.

A la fin, la toile tombe, non pas la toile de manœuvre, mais la vraie toile, la toile qui indique à tout venant que le cinquième acte est bien et dûment terminé. Si vous savez comme le parterre s'est abandonné à sa bonne humeur! comme il s'est amusé de tout l'esprit de M. de Balzac comme il a balancé le duc de Neptunado, — et Mme Putiphar! — Nous allons nous briser l'un contre l'autre, disait la Faustina; ainsi parlait Vautrin lorsqu'il disait: Mon *Lovelace* va briser contre une Clarisse. « Cette fille-là me fera ramasser les femmes », dit Quinola; ainsi Vautrin disait à Lafourraine: Tu crains donc beaucoup de la reperdre? Il y avait aussi cette phrase: Cette femme est perdue comme le soleil en mer, pour faire pendant à cette phrase de Vautrin: qu'il faut se méfier des belles actions autant que des belles femmes, sans compier cette métaphore: « Il y a des situa-

des bas-reliefs, pour en faire un rapport à M. le ministre des affaires étrangères.

— La question des papiers de sûreté préoccupe toujours beaucoup l'administration de l'enregistrement et des domaines; après avoir donné elle-même l'impulsion aux recherches propres à résoudre le problème, elle est sur le point de tirer parti des résultats qui ont été obtenus; tout fait espérer qu'elle appliquera bientôt au papier timbré l'un des systèmes présentés par les fabricans qui ont été admis au concours et dont les procédés sont maintenant assez parfaits pour que la commission ait cru devoir en proposer l'adoption; on ne pouvait pas attendre moins de l'âge et des lumières des hommes placés à la tête de cette administration.

— On lit dans le *Courrier anglais* du 17 mars :

« L'anguille électrique de la galerie royale d'Adélaïde est morte lundi matin. Elle était malade depuis huit à dix jours, mais ce n'est que jeudi dernier que son état de maladie a pu être observé. Elle commença à ne plus remuer autant, et cette inactivité se changea en un état de torpeur qui amena bientôt après la mort. Cette anguille avait été pêchée dans un des nombreux affluens qui se jettent dans le fleuve des Amazones, et apportée en Angleterre il y a environ quatre ans. C'était la seule de cette espèce qui existait en Europe. On la nourrissait de petits poissons qu'elle frappait et supeffait par un choc électrique à deux pieds de distance. Après que ces poissons étaient ainsi étouffés, elle les mangeait. Cette anguille électrique était fort jeune quand elle fut apportée en Angleterre, et elle était devenue aveugle quelque temps avant sa mort. »

Le puits artésien de Grenelle vient d'obtenir un résultat que chacun apprendra avec une vive satisfaction, notamment les amis des sciences. Les masses de sable et d'argile qui maintenaient les eaux noires et boueuses, et dont on désespérait de voir la fin, sont enfin épuisées. Depuis huit jours, sans avoir éprouvé aucune interruption de variation, cette source torrentielle coule aussi limpide que l'eau de Seine clarifiée. Depuis ce moment les habitants du Gros-Caillou, des quartiers de l'Ecole-Militaire et de Vanbrugh assiègent l'entrée des abattoirs pour obtenir de cette eau. Aux-hier, plusieurs des membres du conseil municipal et de l'Académie des Sciences se sont rendus aux abattoirs pour constater et analyser cet heureux changement. Très prochainement M. Muot se mettra à l'œuvre pour opérer le tubage de ce puits.

— Les salles de Constantine, au Musée de Versailles, ont été ouvertes au public samedi, ainsi que nous l'avions annoncé. Les trois salles consacrées à cette nouvelle exposition sont, comme toutes celles du Musée, riches de sculptures et de décors. Les deux premières attendent encore leurs toiles, qui doivent occuper plus tard les encadremens déjà posés, à l'exception néanmoins d'une seule qui représente la scène du *Dix-Huit Brumaire* à Saint-Cloud, à l'entrée du général Bonaparte au Conseil des Cinq-Cents, alors présidé par son frère Lucien. Ce tableau, dont on connaît déjà la gravure, est de feu François Bouchot, avec date de 1840.

Sept grands tableaux occupent la troisième salle, qui est la plus vaste et forme un très beau carré long. Tous, on nous l'a assuré, sont dus au pinceau d'Horace Vernet. Deux représentent le siège, l'assaut et la prise de Constantinople (13 octobre 1837).

Le *Passage des Portes-de-Fer* et divers combats livrés en Algérie, auxquels prirent une si glorieuse part les fils du roi Louis-Philippe, font le sujet de trois tableaux. Un sixième nous retrouve l'ouverture du siège de la citadelle d'Anvers, par l'armée française, aux ordres du maréchal Gérard (30 novembre 1832); enfin, le septième, le bombardement et la prise de la forteresse de Saint-Jean d'Uloa (Mexique) par la marine française (novembre 1838). On y reconnaît le prince de Joinville sur le pont du vaisseau.

On doit remarquer aussi dans cette même salle six dessins de portes dont les sujets historiques, admirablement peints, sont: la *Prise de Bougie* (1833), l'*Occupation d'Ancone* (1831), l'*Entrée en Belgique* (1831), le *Combat de l'Afrouz* (1840), le *Combat de Jomah* (1836), et le *Combat de la Sicile* (même année).

Voilà ce qu'un premier coup d'œil rapide nous permet de faire connaître à nos lecteurs. On arrive aux salles de Constantine par un petit escalier près de la chapelle, dans la gallerie d'entrée du Musée.

— M. Taglioni doit venir en Angleterre au commencement de juin. On dit qu'elle a refusé 300 liv. st. pour huit jours de représentations à Dublin, et 300 liv. st. pour le même nombre de représentations à Liverpool. Ce serait à Covent-Garden qu'elle danserait, si l'on peut obtenir cette faveur. Elle visitera les Etats-Unis avant de se retirer du théâtre.

— On écrit de Londres que le *Stabat Mater* que vient de faire paraître tout récemment M. Poisson, compositeur de musique religieuse, venait d'obtenir les honneurs d'une grande exécution, ou la meilleure musique de ce compositeur avait produit une vive impression. Cet ouvrage remarquable sera, dit-on, entendu sous peu à Paris.

Mme veuve Lauver vient de publier six ballades de Mme Louise Berlin, auteur de *Fausto* et d'*Esmeralda*. Ces mélodies portent les titres suivants: le *Matelot*, la *Chasse à la Fleur*, la *Mule*, le *Soir*, le *Page*. Nous rendrons compte de cette publication.

— Un festival religieux, dont le programme offre un vif intérêt, sera donné samedi prochain 26, à huit heures du soir, dans la salle Vivienne. Cent cinquante artistes éclusans ou chanteurs concourront à cette fête, l'une des plus curieuses qu'on ait jusqu'à présent données à Paris. On entendra pour la première fois, en entier, *Pavane*, le célèbre oratorio de Mendelssohn; un fragment du *Stabat Mater* de Paisiello (1875); deux du *Stabat Mater* de Pergolèse (1756), et un du *Stabat Mater* de Rossini (1844); un *Psalm* de Mozart; un *Ave Maria* d'Arcadet, maître du cardinal de Lorraine (choré 1840); un air et choré du *Samson* de Handel;

— Quant au système Vilback, voici ce qu'en dit le *Journal des Débats* du 21 novembre 1840:

« M. le duc d'Orléans a visité il y a quelques jours, chez M. le marquis de Louvois, un modèle au dixième ou mieux une réplique en petit d'expériences faites en grand, il y a deux ans, du système de M. Vilback pour les courbes de chemin de fer. Le prince a porté dans l'examen de ce système, dont l'article paraît avoir oublié que le système de M. Arnoux n'est point le seul, que rien ne prouve jusqu'à présent qu'il soit le meilleur. Il est fort important pour un procédé d'être appliquée le premier; mais il faudrait dans l'intérêt de l'Etat que la supériorité de ce procédé fut constatée. Il faudrait, après avoir tant tardé à rechercher un perfectionnement utile, être sûr au moins d'avoir pris le meilleur moyen de l'obtenir. C'est ce qui ne peut arriver qu'avec des essais comparatifs, que le conseil général de l'Yonne a sollicités, qui ont paru dans l'Instruction de l'Administration puisqu'il s'est fait faire un rapport sur les différents systèmes de courbes à cours rayons par M. l'ingénieur en chef Bineau.

M. Laignel a le premier proposé une solution du problème des petites courbes; il a obtenu de nombreux témoignages de satisfaction.

M. de Vilback est entré dans la lice, où il suivit M. Arnoux. Il existe entre ces deux messieurs une question de priorité, de propriété étrangère à l'intérêt général. Cette question s'est représentée entre M. Arnoux et M. Chesneaux, le dernier des concurrents, à ma connaissance, et qui sans doute ne manque pas non plus d'approbation. C'est tout simple, on est frappé du bien; on ne peut concevoir le moins que par comparaison.

Quant au système Vilback, voici ce qu'en dit le *Journal des Débats* du 21 novembre 1840:

« M. le duc d'Orléans a visité il y a quelques jours, chez M. le marquis de Louvois, un modèle au dixième ou mieux une réplique en petit d'expériences faites en grand, il y a deux ans, du système de M. Vilback pour les courbes de chemin de fer. Le prince a porté dans l'examen de ce système, dont l'article paraît avoir oublié que le système de M. Arnoux n'est point le seul, que rien ne prouve jusqu'à présent qu'il soit le meilleur. Il est fort important pour un procédé d'être appliquée le premier; mais il faudrait dans l'intérêt de l'Etat que la supériorité de ce procédé fut constatée. Il faudrait, après avoir tant tardé à rechercher un perfectionnement utile, être sûr au moins d'avoir pris le meilleur moyen de l'obtenir. C'est ce qui ne peut arriver qu'avec des essais comparatifs, que le conseil général de l'Yonne a sollicités, qui ont paru dans l'Instruction de l'Administration puisqu'il s'est fait faire un rapport sur les différents systèmes de courbes à cours rayons par M. l'ingénieur en chef Bineau.

Les primés pour le mois prochain ont été négociés de 113 fr. 25 c. à 118 fr. 45 c. dont 50 c.

Il est placé quelques primés d'un franc de 118 fr. 45 c. à 148 fr. 55 c.

Le Tols pour 100 ouvert à 80 fr. 70 c., ferme au même prix, ayant varié entre les prix extrêmes de 80 fr. 80 c. et de 90 fr. 60 c.

Les primés de cinquante centimes pour le mois prochain ont été négociés de 81 fr. 20 c. et 81 fr. 30 c., et celles d'un franc, entre 81 fr. 50 c. et 81 fr. 15 c.

L'Emprunt a été coté de 80 fr. 90 c. à 81 fr.

Le Quatre pour 100 est monté de 101 fr. à 101 fr. 50 c., au complément.

Le Quatre et demi a eu un cours de 106 fr. 50 c.

Les Bons du Trésor se sont négociés de 5 1/2 à 5 5/8, jusqu'à sept mois d'échéance.

Emprunts des villes et des Compagnies de travaux publics. — Le Cinq pour 100 de la ville de Paris a été coté deux fois cette semaine, on est monté de 104 fr. 75 c. à 105 fr.

Les Obligations de la ville de Paris ont varié de 1,282 fr. 50 c. à 1,290 fr.

Les Actions des Quatre Canaux, ont flotté entre les cours de 1,270 fr. et de 1,272 fr. 75 c.

Les Obligations du chemin de fer de Saint-Germain, sont recherchées à 1,215 fr. — Celles de Versailles, rive droite, sont à 1,018 fr. 1,017 fr. 50 c.

Les obligations du chemin de Mulhouse à Thann sont cotées 990 fr. et 992 fr. 50 c., et celles des mines et chemin de fer de Grand-Combe à 1,045 fr.

Les Obligations du canal de la Sambre à l'Oise sont à 1,000 fr. et celles du chemin de Montpellier à Céte à 1,027 fr. 50 c.

Banques et Compagnies d'assurances. — Les actions de la Banque de France sont restées dans les cours de 3,575 à 3,570 fr.

La Banque hypothécaire est cotée de 760 fr. à 753 fr. 75 c.

Les Actions de la Compagnie royale d'assurances contre l'incendie ont flottié de 138 1/2 à 138 pour 100 bns. Celles de la France ont également baissé de 19 à 18 1/2.

enfin un *Concerto de Beethoven pour piano*, exécuté par M. E. Prudent. Les soli seront chantés par MM. Alexis Dupont et Grard, Mme Henriette Nissen, élève de Manuel Garcia et Alessi. On trouve des billets chez E. Troupenas, 40, rue Vivienne: 10 fr. les stalles réservées, 5 fr.

